



## Extinction de l'éclairage public

Mesure en vigueur pour Leysin

La situation de crise énergétique actuelle et le risque de pénurie en approvisionnement électrique pour cet hiver exigent la mise en place de multiples mesures, selon les directives et recommandations de la confédération et du canton.

La commune de Leysin a décidé, de prendre certaines mesures, concernant ses luminaires. Les actions pouvant diminuer la consommation sont réalisables de suite avec le soutien de nos prestataires.

Dans sa séance du 14 novembre 2022, la Municipalité a décidé d'instaurer :

- L'extinction du parc luminaire entre 23h00 et 05h00 du matin, les tronçons en **jaunes**.
- Le maintien de l'éclairage normal sur le tronçon en **bleu**, pour des raisons d'obligation légale.

